ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Formation professionnelle spécialisée Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation inclusive (CAPPEI)



Réunion d'information du 23/09/2026

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enjeux de la certification

Se former aux pratiques pédagogiques favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap ainsi que l'accessibilité pédagogique sur un plan général.

Exercer les missions d'un enseignant spécialisé, sur postes spécifiques ou en classe ordinaire.

Intégrer le vivier académique des enseignants ressources spécialistes de l'accessibilité pédagogique

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Textes réglementaires

Textes de référence

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- **Circulaire du 12-02-2021 *BO n°10 du 11-03-2021*** **(avec 8 annexes, uniquement les annexes 6, 7 et 8 pour la VAEP)**

Modalités de mise en œuvre de la formation + **Modalités d'organisation de l'examen** + **Obtention du CAPPEI par la VAEP**

Objet de la rénovation du CAPPEI

Mesures ouvrant l'accès au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

- accordantde plein droit **le CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap** (2CA-SH).
- et par la **voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle**

Deux modalités

- par la voie de l'examen (3 épreuves)
- par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Le CAPPEI – session 2026

1. Une même certification, trois modalités de préparation…

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
300h de formation	12 jours de formation	2 jours d'accompagnement
Désignation d'un tuteur	*Pas de tuteur (une visite conseil en amont)*	Désignation d'un tuteur
Demande de départs en formation : ▯ si 1er degré: février-mars 2027 (voir avec les DSDEN) ▯ si 2nd degré: mai 2027 (voir avec le pôle école inclusive du rectorat)	Réunion d'information sur l'accompagnement: 23 septembre 2026 (14 à 16h en visio) • Candidature jusqu'au 7/10/2025 • Liste des sélectionnés pour suivre la formation: 14 octobre 2026 • Début de la formation: 18/11/2026	• Livret 1 à télécharger à partir du 23/09/2026 • Dépôt du Livret 1 au plus tard le 19/10/2026 • Résultats de recevabilité le 27/11/2026 • Livret 2 à téléverser au plus tard le
	Enseignant du 1er et 2nd degré • échec à une ou deux épreuves CAPPEI pour les candidats ayant suivis la formation l'INSPÉ, • candidats n'ayant pas bénéficié des 300h de l'INSPÉ, • autres candidats.	Enseignant du 1er et 2nd degré Justifiant de 5 ans d'exercice en tant qu'enseignant dont 3 dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des ESH

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

2. …. et les mêmes attendus quelles que soient les modalités de préparation.

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (des connaissances pédagogiques et didactiques reconnues et actualisées)

2. La capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique professionnelle **(rendre les apprentissages accessibles à tous les élèves et pour cela, acquérir le premier niveau de maîtrise d'un enseignant expert).**

3. **La capacité à se positionner au sein du collectif enseignant** comme professeur(e) ressource «École inclusive et accessibilité pédagogique » et à travailler en lien avec les différents partenaires de l'Éducation nationale.

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Une mise à jour des connaissances de l'école inclusive

Le référentiel métier de l'ES sert de boussole afin de sélectionner des activités significatives

Annexe 1 – BO n°10 du 16 mars 2021



D'INTERVENTION

FORMES

1 en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif

2 en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement

3 en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives

4 en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

5 en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires

6 en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves

1 Exercer dans le contexte **professionnel spécifique** d'un dispositif d'éducation inclusive

1 en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages

2 en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle

3 en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés

4 en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et conscientisées

5 en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation

6 en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite

Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

2 Exercer une fonction d'**expert** de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

3 Exercer une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

7 en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information, et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive

8 En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière

6 en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention

4 en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive

5 en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation

1 en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive

2 en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers

3 en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions

Document Bénédicte Dubois
IFP Hauts de France - 2021

Infographie Philippe Dubois -V1.3
http://www.versunecoleinclusive.fr

Annexe 1 BO n° 10 du 11 mars 2021

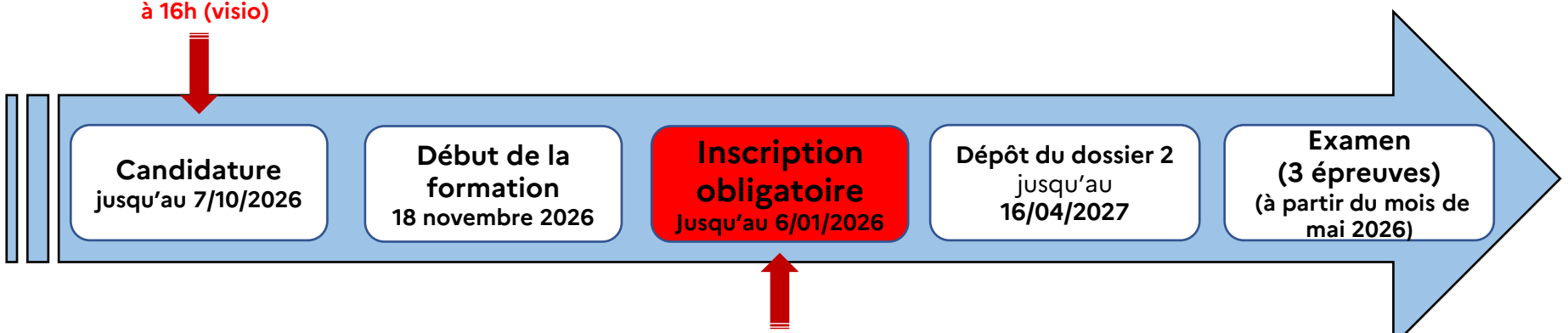
ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour les candidats libres au CAPPEI par la voie de l'examen (3 épreuves)

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier du CAPPEI CL (3 épreuves)

Réunion d'information
23 septembre 2026 de 14 à 16h (visio)



Point de vigilance: inscription à la formation ne vaut pas inscription à l'examen

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation des 3 épreuves

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (connaissances pédagogiques et didactiques)

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
épreuve 1 **séquence pédagogique** **entretien**		**questionnement à partir du dossier présenté**
Attendus du jury • Une mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et environnementale poussée et le cas échéant l'individualisation des réponses • une réelle lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles • l'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves • la cohérence des réponses pédagogiques apportées • la mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages • la compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé. • la capacité à analyser la situation d'un élève, choisie et proposée par la commission • la capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées • la capacité à définir les enjeux de l'école inclusive (se positionner déjà comme personne ressource)		En l'absence de séance, questionnement du candidat sur la notion de parcours d'élève, l'orientation, les plans de compensation, la mesure des progrès effectués par les élèves…

Conseil: Pour chaque membre de la commission, prévoir de présenter dans un dossier individuel les éléments susceptibles d'éclairer la compréhension du fonctionnement du dispositif/de la classe

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Un questionnement **traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé** capable de promouvoir la notion d'accessibilité des apprentissages.

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
épreuve 2 **présentation du dossier** **entretien**		**questionnement à partir du dossier présenté**

Attendus du jury

- questionnement **traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé** capable de promouvoir une école inclusive.
- capacité à élaborer, en l'argumentant, **une réponse cohérente** au regard des questions posées par la commission
- capacité à répondre à des questions proposées s**ur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.**
- capacité à échanger et à s'engager dans un **échange réflexif et constructif** avec le jury

Conseils :

Pour guider et affiner la réflexion et les recherches, la démarche d'élaboration du dossier professionnel s'articulera autour de trois axes :

- Les questions ou les difficultés des élèves sont identifiées ⇒ Répondre à un besoin en lien avec un changement de posture, une expérience d'enseignement, un projet personnalisé
- Le lien avec la pratique professionnelle est bien ancré ⇒ Coordonner une ULIS ou une unité d'enseignement, travailler en RASED avec une dominante pédagogique ou une dominante relationnelle, enseigner en SEGPA…
- Les documents choisis enrichissent la réflexion professionnelle et étayent l'argumentation de l'enseignant ⇒ Privilégier les bibliothèques des Inspé, les bibliothèques universitaires, les sites officiels, les bases de données scientifiques. Les documents personnels de travail ou les productions d'élèves peuvent être intégrés.

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

3. La capacité à se positionner nettement comme personne ressource, au service d'un collectif et en lien avec les partenaires de l'Education nationale

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
épreuve 3 **présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource** **entretien**		**questionnement à partir du dossier présenté**

Attendus du jury

- **la capacité à sortir de la simple description d'une action menée** en se positionnant nettement comme personne ressource
- **la connaissance du cadre théorique** définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication…)
- **la capacité à évaluer les effets de l'action proposée** et à en envisager des prolongements
- La capacité à faire preuve **d'un esprit de synthèse** dans les réponses données
- l'authenticité de l'engagement du candidat au travers **de réponses concrètes et personnalisées.**

Conseils :

Pour éclairer les membres de la commission, il conviendra :

- D'identifier le type d'action (sensibilisation, information ou pédagogique) et de préciser l'objectif visé et le public concerné : professionnels ou partenaires
- D'exposer une situation concrète qui mette en évidence les spécificités d'une personne-ressource
- D'analyser l'action conduite : évolutions éventuelles pour les professionnels ou partenaires et pour le candidat, effets attendus ou réalisés au bénéfice des EBEP, évolution de la professionnalité de l'enseignant spécialisé dans le cadre de l'éducation inclusive

Déroulement des 3 épreuves

1 Séance pédagogique

- **45 minutes**
 Séance dans le cadre d'exercice
- **45 minutes**
 Entretien

VIGILANCE CONTEXTE D'EXERCICE

Pause 15 min

2 Dossier de pratique professionnelle

- **15 minutes**
 Présentation du dossier
- **45 minutes**
 Entretien

Le candidat met à la disposition de la commission
- Projets
- Fiches de préparation
- Autres documents de travail jugés utiles

3 Entretien «personne-ressource»

- **10 minutes**
 Témoignage
- **20 minutes**
 Entretien

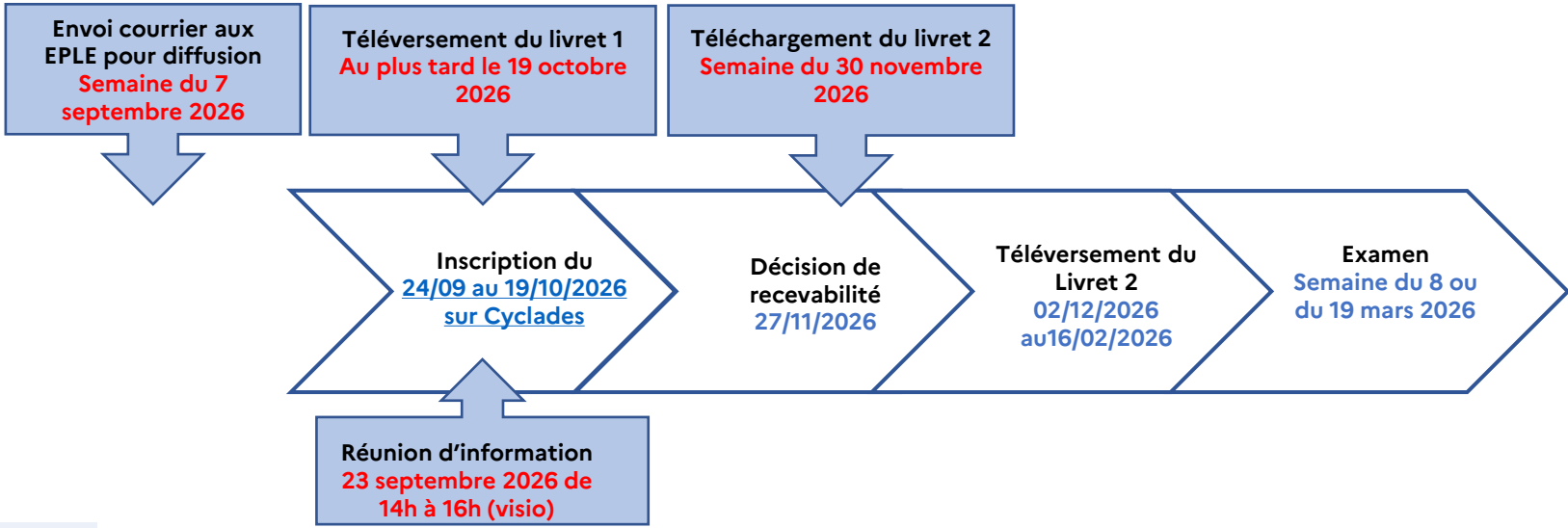
- Chaque épreuve est notée / 20
- Une moyenne ≥ à 10/20 est exigée pour l'obtention du CAPPEI
- Conservation des notes ≥ 10 pendant 3 ans au maximum

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour les candidats au CAPPEI par la voie de l'examen de la VAEP

Calendrier du CAPPEI par la VAEP

1. Rappel du parcours

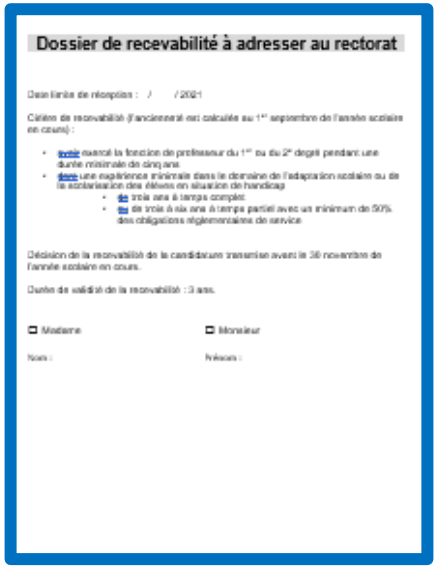


2. À retenir

- Désignation d'un tuteur
- 2 jours de « guidance »
 - **Mercredi 9 décembre 2026** (livret 2): Bordeaux – lieu à confirmer
 - **Mercredi 3 février 2027** (entretien avec le jury): Bordeaux – lieu à confirmer
- Livret 1 valable 3 ans, mais nécessité de s'inscrire aux examens pour tous via Cyclades

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Composition du livret 1



Dossier de recevabilité à adresser au rectorat

Date limite de réception : / /2021

Critère de recevabilité (l'ancienneté est calculée au 1er septembre de l'année scolaire en cours) :

- avoir exercé la fonction de professeur du 1er ou du 2e degré pendant une durée minimale de cinq ans
- avoir une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap
 - de trois ans à temps complet
 - de trois à six ans à temps partiel avec un minimum de 50% des obligations réglementaires de service

Décision de la recevabilité de la candidature transmise avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Durée de validité de la recevabilité : 3 ans.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

1. Identité du candidat

Le candidat indique dans cette partie
- son identité
- sa situation administrative

2. Parcours de formation

- Les formations initiales et continues
- Les diplômes
- Les concours et certifications administratives

3. Parcours professionnel

- L'ensemble du parcours professionnel et en particulier les postes occupés en lien avec l'école inclusive et la scolarisation des EBEP sont spécifiés
- Il est possible, le cas échéant, d'indiquer des activités exercées comme bénévole

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Recevabilité du livret 1

Il s'agit de vérifier que vous répondez aux conditions règlementaires

Conditions pour présenter le CAPPEI par la VAEP

Les candidats doivent justifier
- de **cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant**
- dont **trois ans à temps complet** dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Durée de trois ans portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



À téléverser au plus tard le 19/10/2026

Décision de recevabilité 27/11/2026

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Composition du livret 2

Recommandations

- un maximum de 3 activités significatives mises en œuvre pour scolariser des EBEP doivent être présentées et analysées
- Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent

Plan du dossier (J1)

1. Identification du candidat
2. CV
3. Introduction
4. Description des activités professionnelles choisies (objet de la J1 en décembre)
5. Récapitulatif du contenu du dossier
6. Déclaration sur l'honneur

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Tutorat

Comme pour les professeurs en formation CAPPEI à l'INSPE, **un accompagnement par un pair** est proposé au candidat à la certification par la voie de la VAEP: un tuteur exerçant les missions d'enseignant spécialisé, titulaire, en lien avec le contexte d'exercice du candidat.

Le tuteur :

- aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive. Il le conseille dans le choix de trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences.

- aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à utiliser à bon escient ressources disponibles relatives à la mise en œuvre de l'école inclusive (notamment celles référencées sur les sites institutionnels : Eduscol, Cap École inclusive, etc.).

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Commissions et jury final

Commissions

CAPPEI Examen

- Le CT EI ou IEN-EI
- Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN-EG/ET, IA-DASEN ou IA-DAASEN
- Un formateur ou un CPC impliqué dans la formation CAPPEI et n'ayant pas suivi le candidat
- Un enseignant spécialisé

CAPPEI VAEP

- Le CT EI ou IEN-EI
- Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN-EG/ET, IA-DASEN ou IA-DAASEN
- Un enseignant spécialisé

Jury

Composé par le Recteur pour l'ensemble des commissions et du jury final
Deux réunions plénières

- Un jury d'harmonisation (avril)
- Un jury de délibération (juin)

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Précisions

Vous souhaitez passer le CAPPEI – 3 épreuves

- Pour la formation, vous faites acte de candidature auprès des IEN école inclusive (pour le 1er degré) ou auprès de poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr (pour le 2e degré)
- Si vous recevez une réponse positive, vous êtes **automatiquement convoqué** pour les 12 jours de formation
- Vous vous inscrivez pour l'examen via Cyclades (site du rectorat) et déposez vos pièces justificatives **(du 3/12/2026 au 6/01/2027)**
- Vous déposez votre dossier pour l'épreuve 2 au plus tard le 16 avril 2027 (précisions sur ce dossier au cours de la formation des 12 jours)

Vous souhaitez passer le CAPPEI par la VAEP

- Vous téléchargez le livret 1 sur le site du rectorat et le complétez manuellement : https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-121699

Vous vous inscrivez dans Cyclades via le site du rectorat.

- Vous téléversez les pièces justificatives **et** le livret 1 dans Cyclades
- La DEC étudie votre candidature (résultats de l'étude de recevabilité le 27 novembre 2026)
- Si votre candidature est recevable, vous devrez téléverser votre livret 2 au plus tard le 16 février 2027

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

QUESTIONS ?



poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr